



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal  
du lundi 16 février 2009**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions : Néant
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions :
  - 12.1 Résolution pour soutenir l'action du collectif « Independent WHO » pour que l'OMS retrouve son indépendance.
13. Communications et divers
14. Questions du public

HUIS CLOS :

15. Naturalisations (4 dossiers).

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) (*dès 20h15*) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

MM. Julien MOURET (PS) - Antoine ORSINI (LIB) - Eric PORTIER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2009**

Ce procès-verbal est approuvé sans modification par 18 voix « pour » et 2 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président annonce que le 25 avril 2009 aura lieu la course pédestre des Autorités à Bernex. Il prie celles et ceux qui sont intéressés à y participer de s'inscrire auprès de Mme CATILLAZ.

**3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de M. PLEE :**

Caméras de surveillance : du côté du quartier du Pommier, les caméras ont permis d'identifier des groupes de personnes qui ont commis un cambriolage, cassé les barrières du parking souterrain et qui squattent régulièrement une partie dudit parking.

Il rappelle que dans le programme de législature du Conseil administratif figure un point concernant la lutte contre le sentiment d'insécurité. Les bonnes décisions doivent être prises au bon moment et une réunion avec tous les acteurs de la sécurité aura lieu prochainement.

Ancienne Mairie : le Conseil administratif a informé le citoyen qui avait fait opposition à la rénovation de ce bâtiment du résultat des travaux du bureau CERA concernant toute une série de démarches qui devraient être mises en œuvre pour atténuer et modérer le trafic dans la zone de l'Ancienne-Route.

Dans la deuxième quinzaine de mars, le Conseil administratif informera le voisinage direct de l'Ancienne Mairie sur ce qui se passera à côté de chez eux.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2009

Acquisition des véhicules pour la Compagnie des sapeurs-pompiers : M. PLEE se réfère au bulletin d'informations de l'ACG. Au niveau des communes de la rive droite du Lac, un regroupement des achats de véhicules sera tenté, afin d'obtenir des rabais sur les prix de ces derniers.

### **Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : un mandat a été donné au bureau URBAPLAN pour l'aménagement du chemin Taverney et de la zone des commerces de La Tour, au chemin Sarasin. Le but de ce mandat est de relier le plus rapidement possible la fin des travaux au mail du Pommier avec la zone Taverney/Tour et d'essayer d'améliorer, comme le propose le Plan directeur communal, l'espace public. Il s'agit également de modérer la circulation sur le chemin Sarasin. Ce mandat a été donné conjointement avec la caisse de pension du CERN, propriétaire de la plupart des terrains.

Transports et mobilité : le résultat des premiers mois d'exploitation de la voiture « Mobility », stationnée en-dessous de l'école de la Tour, est encourageant. Son utilisation a été suffisante pour rembourser l'abonnement qu'a conclu la commune. Le Conseil administratif s'en félicite.

Transports : le Conseil administratif travaille actuellement avec le Groupement des communes de la rive droite du lac à l'élaboration du Plan directeur des transports collectifs 2011-2014. L'idée est qu'un dialogue s'instaure entre les communes concernées pour l'établissement de ce plan directeur, qui devra encore suivre plusieurs procédures, notamment au niveau du canton et du Grand Conseil.

C'est l'occasion pour la commune de rappeler l'accent qui doit être mis sur une ligne qui pourrait relier Versoix, Ferney, Le Grand-Saconnex et l'aéroport, sur les études du tram TGS ainsi que sur les études déjà en cours avec les TPG concernant un éventuel microbus.

Routes : le projet concernant l'aménagement du chemin des Coudriers a reçu un accueil favorable de la Commission routes, circulation, mobilité et de la Direction générale de la mobilité (DGM). La demande d'autorisation de construire va donc être déposée et une information sera donnée aux différentes associations de quartier concernées par ce projet.

Le rapport préparé par le bureau d'ingénieurs CERA relatif aux restrictions et modérations de trafic pour la zone du village a été comme convenu adressé à la DGM à la fin du mois de janvier. Une décision de principe de sa part est attendue pour la fin du mois de février.

Concernant le chemin Sarasin, un arrêté a été publié afin que les places de stationnement situées en face des commerces de la Tour soient placées en zone bleue.

Environnement : l'association de quartier ASAP n'a pas poursuivi sa procédure de recours contre l'Eco-point Gardiol. Sa construction va donc pouvoir débuter dans les semaines qui viennent.

### **Communications de Mme BÖHLER :**

Personnel communal : Mme Arlette BLATTNER a été engagée à 50 % dès le 2 mars prochain, pour s'occuper des Commissions du Conseil municipal. Mme CATILLAZ continuera à gérer les séances du Conseil municipal.

Fonds de décoration : une séance est fixée au 10 mars 2009.

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS : Néant**

**5. PROJETS DE DELIBERATION : Néant**

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. COMTE propose de réunir la Commission de l'urbanisme concernant une demande d'autorisation de construire d'un habitat mitoyen au chemin Terroux. Un avis consultatif sera également demandé à la Commission concernant une éventuelle modification du coefficient d'utilisation du sol que demande l'architecte pour un projet situé au 45 chemin des Coudriers.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE se réfère au procès-verbal du 19 janvier 2009, qui reflète bien l'esprit dans lequel le Conseil administratif a pu intervenir auprès des Commissions réunies du Grand Conseil, soit la Commission des travaux et la Commission des transports, dans le cadre du projet de loi qui propose, dans un délai de 10 ans, d'accepter les dépenses pour 500 millions de francs pour les différentes lignes de tram.

Lors de cette audition, le Conseil administratif a plaidé d'une part la remise en route immédiate des études du TGS, arguant du fait que Le Grand-Saconnex ne pouvait pas rester le « dindon de la farce », dans la mesure où il n'y aurait plus de route des Nations et pas non plus de tram prêt.

La remise en route de ces études permettrait - le jour où le crédit de construction de la route des Nations sera voté par le Grand Conseil, quelle que soit l'issue du vote - qu'il soit possible d'engager avec le Département une infrastructure majeure et nécessaire pour diminuer les nuisances qu'il y a aujourd'hui au Grand-Saconnex.

Le Conseil administratif a également plaidé le faible coût du TGS par rapport aux autres infrastructures majeures que sont le TCM et le TCOB. En effet, même si les développements importants de l'agglomération justifient le prolongement de ces deux trams, respectivement jusqu'à Saint-Genis et à Bernex-Ouest, les nuisances sont suffisamment existantes et importantes au Grand-Saconnex pour que l'on puisse s'inquiéter du sort de la commune avant le développement de l'agglomération du côté de Bernex ou de Meyrin.

Concernant la route des Nations, les études se poursuivent sur les différentes variantes et solutions alternatives qui pourraient se dessiner pour que son aménagement soit moins pénalisant pour la commune que celui proposé par l'Etat. Les études de l'ingénieur mandaté montrent qu'il existe effectivement d'autres variantes. Avant que la commune soumette ces variantes à l'Etat, elle a demandé au Service du génie civil du Département qu'il lui donne des matrices de flux afin de s'assurer que les propositions qu'elle pourrait faire soient conformes aux flux de circulation actuels et futurs.

Après ce contrôle, le Conseil administratif prendra rendez-vous auprès du DCTI.

## **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de Mme AMMANE sur la possibilité d'installer une main courante le long de la rampe située en haut du parc des Délices : M. PLEE explique que sur la commune du Grand-Saconnex, plusieurs cheminements, trottoirs et rampes présentent des déclivités relativement importantes. Ceux-ci ne comportent pas de mobilier urbain particulier.

Dans le cas du parc des Délices, le cheminement situé au haut de celui-ci et le chemin Auguste-Vilbert présente en effet une déclivité certaine. Toutefois, il est possible d'opter pour le cheminement voisin plus aisé qui longe les entrées du bâtiment de la Fondation communale pour le logement et qui aboutit au chemin Auguste-Vilbert. Il n'est donc pas envisagé d'installation de main courante sur le tronçon concerné.

*Arrivée de M. Pierre ECKERT*

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2009

Question de M. ORSINI concernant le coût annuel de l'éclairage public de la commune : M. COMTE indique qu'en 2007, le coût s'élevait à CHF 65'628.80. La facture des SIG pour 2008 n'est pas encore parvenue au Service des finances.

Question de M. ORSINI qui aimerait savoir si un bilan sera fait à la fin de la première année de récolte des déchets organiques : M. COMTE répond par l'affirmative. Les conclusions pourront être tirées par l'auteur des rapports ayant conduit à l'ouverture du crédit, soit M. Villegas.

### **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant le secteur A.-Giacometti, M. FAVRE aimerait savoir quelles sont les informations qui seront données sur la future fermeture du bas de la rue. Il rappelle que lors de la première fermeture, il y avait eu passablement d'incompréhension de la part des habitants car cela s'était fait de manière rapide. Il demande également à quel moment cette fermeture interviendra ?

M. COMTE explique que le Conseil administratif se préoccupe beaucoup de cette fermeture, car il est vrai que c'est une habitude que les gens ont prise et qu'il faudra légalement interrompre. En effet, cette fermeture fait partie du PLQ et est soutenue par les associations de quartier. Une information importante pourra être donnée par le Conseil administratif dès que cette fermeture sera décidée, avec l'aide des associations de quartier.

Le moment de cette fermeture n'est pas encore décidé à ce jour. Pour sa part, M. COMTE souhaiterait qu'elle intervienne rapidement et si possible au plus tard au moment de l'ouverture des commerces au Pommier, prévus dans la dernière étape de construction du quartier, car si cette ouverture persiste à ce moment-là, il risque d'y avoir un trafic de transit encore plus important qu'aujourd'hui.

Mme MOTTET a constaté qu'au carrefour avant le tunnel de Ferney, un grand panneau signale la France sur la présélection de gauche. Très souvent, des véhicules qui ne sont pas de la région se trouvent donc sur cette file pour aller en France et se rendent compte qu'ils voulaient en fait aller en direction de Ferney. Serait-il possible de faire une démarche auprès des Autorités pour que la direction Ferney/Gex soit également indiquée « France » ?

Mme MOTTET demande quelles mesures seront prises concernant la nouvelle zone bleue au chemin Sarasin, en face des commerces, afin que le temps de stationnement soit respecté, notamment par les visiteurs du Salon de l'automobile. Elle rappelle que souvent, les amendes sont calculées dans le budget des entreprises.

M. SCHIAU demande s'il est possible de demander aux Autorités compétentes que les Saconnésiens qui empruntent l'autoroute côté Lausanne-Genève puissent emprunter la route du Bois-Brûlé directement, sans passer par le carrefour. Actuellement, une barrière empêche ce passage.

Concernant l'aménagement du chemin Taverney, M. MARGUET demande si les études faites à l'époque ont été ressorties et soumises au bureau URBAPLAN. Il aimerait également savoir si l'ALIQT sera mise au courant de l'évolution de cette étude.

M. MARGUET revient sur la problématique du stationnement aux chemins François-Lehmann et Taverney, où dès 07h30 il n'y a pratiquement plus une place de libre. Il a constaté que 80 % des véhicules stationnés ont des plaques françaises. Ces places devraient être réservées aux habitants de ces chemins et aux visiteurs.

Mme MAMIN-TISSOT profite de l'article paru dans la Tribune de Genève du 26 janvier 2009 « *victime de son succès, le système parascolaire atteint ses limites* », pour relancer la motion PDC déposée le 23 février 2004 qui visait à étendre et à favoriser le choix du mode d'accueil des enfants en bas âge. La question d'il y a cinq ans reste pertinente. Elle aimerait donc savoir si – au-delà des communes genevoises et du Grand-Conseil – le travail s'effectue.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative. Elle relève que le même jour, il y avait un article sur le subventionnement de la garde des familles d'accueil. Ces dossiers sont terriblement complexes et ne sont pas facilités par le problème de l'horaire continu qui sera sans doute introduit dans les écoles à partir de 2011. Tout le canton cherche des solutions. Dès que possible, elle viendra avec des propositions pour l'ensemble des communes, qui devront être adaptées spécifiquement pour Le Grand-Saconnex.

Mme GIROD rappelle que 500 à 600 nouvelles personnes sont attendues sur la commune d'ici la fin de l'année, avec les 111 logements de la CIA et les 63 logements de la Codha (coopérative d'habitation) au Pommier, ainsi qu'à la route de Ferney et au chemin des Fins, sans compter les villas individuelles. Cela représentera près de 800 nouveaux habitants à fin 2010. Elle aimerait savoir ce que la commune fait en général pour accueillir ses nouveaux habitants et est-ce qu'il est possible de prévoir quelque chose pour la fin 2010.

Mme BÖHLER indique que la commune écrit systématiquement à chaque nouvel habitant annoncé par l'Office cantonal de la population. Pour fin 2010, rien n'est prévu pour l'instant. Il a été question d'organiser une des fêtes communales au Pommier mais elle donnera des précisions à la prochaine séance.

Mme GIROD signale qu'elle consulte souvent le site Internet de la commune et qu'elle est à chaque fois déçue. Aujourd'hui, on ne peut toujours pas imprimer l'Agenda, qui est extrêmement limité jusqu'au mois de mars. Les autres communes ont un agenda très bien rempli avec des photos. Elle a également constaté que le site n'était pas toujours à jour. Elle demande donc à quelle fréquence ce site est mis à jour et qui l'entretient. Est-il possible d'en améliorer la qualité ? Combien coûte la maintenance de ce site ?

Mme BÖHLER explique que le site est visité au minimum hebdomadairement par le chargé de communication de la commune. Elle a vu un très net progrès depuis que cette personne a commencé son travail en octobre 2008. D'ici la fin de l'année, le journal de la commune aura une nouvelle conception et ajoutera un plus au site Internet avec de nombreux liens. Elle regardera de plus près car elle-même avait l'impression que cela allait nettement mieux.

M. BALMER informe que les parents d'élèves de l'école du Village ont reçu un courrier laconique envoyé par le GIAP, qui indique que : *« suite à plusieurs incidents graves durant le trajet entre l'école et le restaurant scolaire, nous vous remercions de rappeler à vos enfants les règles élémentaires de sécurité à adopter durant le trajet .»*. On n'en sait pas plus !

Il aimerait donc savoir si le taux d'encadrement des accompagnatrices pour se rendre au restaurant scolaire est conforme aux directives du DIP.

Mme BÖHLER remarque que sur tout le canton, le parascolaire est devenu un problème car il est difficile de trouver des personnes pour encadrer les enfants. Concernant l'école Village, cela se passe bien et l'effectif est suffisant. En cas de maladie, le parascolaire peut demander du renfort aux Agents de sécurité municipale, ce qui est d'ailleurs déjà arrivé.

M. BALMER demande s'il est possible d'imaginer un cheminement « bis » pour se rendre au restaurant scolaire, qui passerait par le parc des Délices, entre les immeubles de la Colombière pour ensuite rejoindre la Place Carantec, en prévoyant une structure relativement légère qui ne soit pas une autoroute à vélo ou à vélomoteurs.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que le 18 février 2008, le groupe PDC avait déposé une motion sur la culture, qui visait à mettre en place un véritable plan directeur de la culture. Elle aimerait savoir si les travaux ont commencé.

Mme BÖHLER relève qu'elle avait répondu que ce dossier était pour l'instant mis de côté. Elle répondra plus précisément à la prochaine séance.

**10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. DETRAZ propose que le Conseil administratif soit attentif à procéder rapidement à la fermeture de la rue A.-Giacometti. En effet, les véhicules ont pris l'habitude d'emprunter cette rue pour ne pas passer par le chemin du Pommier et la route de Ferney. Dans le règlement, il est précisé que cette rue devra être fermée lorsque l'ensemble du périmètre sera construit, ce qui sera bientôt le cas.

Dans le même cadre, le PLQ du chemin des Fins montrait une volonté de ne pas avoir de transversale Pommier/chemin des Fins. Il faut revoir ce PLQ et réagir maintenant. Il contactera personnellement le Conseil administratif à ce sujet.

**11. MOTIONS : Néant**

**12. RESOLUTIONS**

**12.1 Résolution pour soutenir l'action du collectif « Independent WHO » pour que l'OMS retrouve son indépendance**

L'entrée en matière est acceptée par 11 voix « pour » et 10 voix « contre ».

M. ECKERT indique qu'il est bien conscient qu'il s'agit d'une affaire internationale. Il n'a pas l'intention de commencer à se positionner sur toutes les affaires internationales. Simplement, l'OMS est un organisme voisin du Grand-Saconnex et il y a des personnes qui se trouvent sur la rue depuis plus d'une année. Après avoir étudié leur action, il a pensé qu'elle était sensée et qu'elle méritait un coup de pouce. C'est donc uniquement en termes de voisinage qu'il a pris cette initiative.

Sur le fond, il pense qu'un organisme qui s'occupe de surveiller la santé publique mondiale ne devrait pas être compromis par un accord qui va à son encontre. C'est dans l'intérêt de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, qui est censée promouvoir le nucléaire civil, d'avoir un organe de surveillance qui soit indépendant et que cette surveillance ne passe pas par un accord qui se trouve être contre nature.

Il y a une déclaration officielle sur les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl qui sont totalement injustifiés et sous-évalués.

Il propose d'envoyer cette résolution au ministre de la santé, M. COUCHEPIN, ainsi qu'à la Mission suisse. La Suisse n'est pas forcément défavorable à entrer en matière, des contacts ont déjà été pris avec la Suisse et la Norvège qui se sont dites prêtes à soutenir cette action. Il faudrait maintenant apporter un certain coup de pouce pour que la Suisse présente une fois cette proposition à l'assemblée générale de l'OMS.

M. SCHIAU indique que pour des raisons professionnelles, il s'abstiendra de voter cette résolution.

M. JIMAJA imagine que les Conseillers municipaux qui n'ont pas voulu voter l'entrée en matière pensent qu'il s'agit d'un problème international et que la commune n'a pas compétence en la matière. Néanmoins, il s'agit d'un problème de santé publique au plan international. Tout le monde sait que les agences des Nations unies ont signé des contrats les unes avec les autres pour ne pas nuire à leurs intérêts. Dans le cas présent, des militants sont positionnés juste à la lisière de la commune et militent tous les jours ouvrables pour dénoncer ce genre de choses. Il s'agit juste d'alerter et d'informer la communauté nationale et que les Autorités fédérales se saisissent de ce problème. C'est pourquoi il soutient cette résolution.

M. MARGUET fait remarquer qu'il n'y a pas si longtemps, la commune avait le projet d'acheter un siège à Palexpo. Ce projet ayant été refusé, il n'a pas été possible d'entrer en matière. A partir de là, la démocratie fait que certaines choses sont acceptées ou refusées. Dans le même ordre d'idées, on doit accepter le fait qu'une partie du Conseil municipal refuse une entrée en matière.

Le Président met au vote cette résolution.

Le résultat étant de 10 voix « contre », 10 voix « pour » et 1 abstention, le Président tranche par un vote « contre ».

**Cette résolution est donc refusée par 10 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention.**

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. MARGUET signale un changement au niveau de la délégation du PAS auprès de la Fondation communale pour la petite enfance. Mme Eliane MICHAUD est remplacée par M. Claude VAGNIERES.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC : Néant.**

**15. NATURALISATIONS (huis clos) :**

Quatre dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 21h20.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER